



LE MAIRE

Cabinet du Maire

Affaire suivie par Mathieu HAZOUARD

Téléphone : 05.57.93.63.50 - Fax : 05.57.93.63.80

Email : secretariat-cabinet@mairie-pessac.fr

Monsieur Vincent FELTESSE

Président

Communauté Urbaine de Bordeaux

Esplanade Charles de Gaulle

33076 BORDEAUX Cedex

Réf : MH / GL

Directeur de Cabinet : 

Lettre Cub_archéo

Pessac, le 25 janvier 2012

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réflexion sur l'évolution des compétences de la CUB, vous avez souhaité que la problématique de l'archéologie préventive soit mise en avant.

Après débat, le conseil communautaire du 25 novembre 2011, a adopté une délibération visant à créer, par la CUB, un service d'archéologie préventive.

Je me permets de vous rappeler que j'avais exprimé la nécessité de trouver une véritable articulation avec l'INRAP, pour un fonctionnement efficace et coordonné de ces services. Bien sûr, nous pouvons regretter que faute de moyens, l'INRAP ne soit pas en capacité de répondre à l'ensemble des demandes de fouilles préventives sur le territoire communautaire.

Plus globalement, je tenais à vous faire part du soutien que j'exprime auprès du projet porté par Jacques Clémens, historien pessacais et Président de l'association des Amis du Vieux Papier en Aquitaine, concernant la mise en place de sentinelles archéologiques.

Il s'agirait de pouvoir prendre en compte, en dehors des fouilles programmées, et des fouilles préventives, les « découvertes fortuites » sur nos territoires, régies par la loi du 27 septembre 1941, et maintenant totalement délaissées.

En effet, nous nous trouvons dans une situation paradoxale où d'un côté les « découvertes fortuites », soumises à déclarations, ont quasiment disparu du paysage de l'archéologie depuis plus d'une dizaine d'années, alors que parallèlement, l'utilisation de détecteurs de métaux se généralise, la plupart du temps sans accord des propriétaires des terrains.

Le projet porté par Jacques Clémens consiste à développer un maillage de « sentinelles archéologiques » bénévoles, comme cela était le cas jusque dans les années 1980, afin d'aider au signalement des « découvertes fortuites » dans le cadre, par exemple, de travaux en sous-sol.

Une expérimentation pourrait être menée sur le territoire de Pessac en lien avec la Fédération des Syndicats de Quartier et les comités et syndicats de quartier.

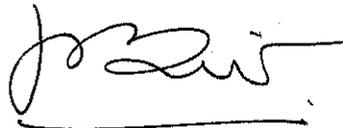
La procédure demanderait bien sûr à être précisée et menée en synergie avec le service d'archéologie préventive créé prochainement au sein des services de la CUB.

Dans l'attente,

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Accusé

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT